

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-refuse-le-renvoi-des.html>



Le SNETAP refuse le renvoi des détachés à l'Éducation Nationale

- Métiers - Enseignant.e - Archives de 2007 à 2011 -

Date de mise en ligne : mardi 11 décembre 2007

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- Confrontée aux restrictions budgétaires, aux suppressions d'emplois et aux fermetures de classes, la [DGER](#) a choisi, semble-t-il, de réintégrer à l'Éducation Nationale un nombre non négligeable de détachés (notamment des agrégés), dont le détachement arrive à échéance à la rentrée 2008, cette solution lui permettant d'afficher moins de mutations dans l'intérêt du service ou de licenciements de contractuels.

C'est ce qui s'appelle pratiquer la fuite en avant, c'est une nouvelle conséquence du démantèlement de l'enseignement agricole public que nous dénonçons.

- Ces pratiques décidées unilatéralement **sont parfaitement contraires aux notes de service concernant les mouvements des dernières années.**
- La règle du « dernier arrivé » pour les [MIS](#), même si elle paraît parfois injuste, est tout de même celle qui empêche l'administration d'agir à sa guise.
Interpellée par le SNETAP-FSU dès la fin novembre, elle a déclaré vouloir résoudre les problèmes au cas par cas. Cette réponse est inacceptable.
- Il ne faut pas oublier que le détachement a été un mode de recrutement naturel pour le Ministère de l'Agriculture et la DGER, à l'époque où aucun concours n'était organisé.
- C'est également **la voie qui a permis l'affectation d'agrégés** dans les établissements d'enseignement agricole.
- Dans la section [EPS](#), cela crée une **discrimination entre ceux qui ont le statut de PCEA** (donc plus à l'abri des mutations d'office) et les agents recrutés par la voie du détachement, voie dont la DGER avait profité pendant de nombreuses années.
- De nombreux collègues, non inspectés pendant leur détachement, et donc en retard de promotions à l'Éducation Nationale, subiront une **perte de salaire importante s'ils sont réintégrés.**
- Pour certains qui s'étaient éloignés de leur académie d'origine durant leur carrière à l'agriculture, cela peut se traduire par une mutation à plusieurs centaines de kilomètres.

Sur le fond, cela pose aussi la question de la présence d'agrégés dans l'enseignement agricole.

- Les formations qui y sont dispensées justifient pleinement leur place, et le SNETAP milite depuis longtemps pour augmenter leur nombre. La majorité des enseignants détachés étant agrégés, ce sont ces derniers qui sont en première ligne pour les réintégrations à l'[EN](#) (8 sur les 10 qui étaient prévues).
- Nous continuons à **revendiquer la place des agrégés dans l'EAP**, il est donc hors de question que cette mesure de gestion contribue à les exclure ou à les faire fuir. Par ailleurs, nombre d'enseignants détachés ont en fait réalisé la totalité (ou presque) de leur carrière dans l'enseignement agricole.

Le SNETAP, qui continue à combattre les suppressions d'emplois et les mutations d'office, défendra de toute façon des règles équitables.

Le SNETAP refuse le renvoi des détachés à l'Éducation Nationale

- A ce jour, le SNETAP est intervenu auprès de la DGER et du cabinet de Michel Barnier, sur tous les cas qui lui ont été soumis. Certains sont réglés, d'autres sont en instance.

Le Snetap demandera un arbitrage définitif au cabinet à l'issue de la manifestation du 14 décembre.

Le Snetap demande à tous les collègues qui seraient concernés par ce genre de procédure [de le saisir immédiatement](#) s'ils sont informés de la suppression de leur poste.